

ARTICLE 2 – But et Objet de l'Association

Cette association a pour but :

- **M**ise en place de moyens d'informations, en particulier auprès des jeunes, sur les dangers de stupéfiants, des médicaments, de l'alcool, de la vitesse, de la fatigue au volant (cette liste n'est pas exhaustive), et encouragements d'initiatives locales.
- **A**gir pour la mise en place de contrôles routiers préventifs, et pour l'application de sanctions adaptées afin que pèse la menace de la répression pour inciter chacun à une vigilance constante sur la route.
- **R**appel et commémoration de Marilou POINSOT, *tuée à 9 ans sur la route, le 1^{er} janvier 2002 par un jeune délinquant en état d'ivresse cannabique.*
- **I**nformer sur les études menées (scientifiques, statistiques ou autres) sur le cannabis et/ou autres toxiques.
- **L**utter pour limiter tout comportement dangereux sur la route.
- **O**rganiser l'aide aux victimes, organisation d'évènements.
- **U**tiliser et diffuser les textes de lois.